



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Bureau des Élections et de la Réglementation

Dijon, le 19 mai 2021

Arrêté N° 728

Fixant l'état des listes de candidats en présence pour les élections régionales pour le 1^{er} tour de scrutin

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment les articles L350, R.28 et R.184,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU les déclarations de candidatures déposées à la Préfecture de la Côte-d'Or jusqu'au lundi 17 mai à 12 heures et les résultats de la procédure de tirage au sort effectuée pour l'attribution des panneaux d'affichage entre les listes de candidats définitivement enregistrées,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous réserve du retrait d'une liste pouvant intervenir au plus tard le samedi 29 mai 2021 à 12 h 00, les listes des candidats au 1^{er} tour de scrutin des élections régionales sont arrêtées dans l'ordre du tirage au sort en vue de l'attribution des panneaux d'affichage à savoir :

1	LISTE LE TEMPS DES CERISES	Bastien FAUDOT
2	POUR UNE REGION QUI VOUS PROTEGE Liste soutenue par le Rassemblement National	Julien ODOUL
3	ÉCOLOGISTES ET SOLIDAIRES	Stéphanie MODDE
4	LA REGION PARTOUT ET POUR TOUS- Majorité Présidentielle	Denis THURIOT
5	LUTTE OUVRIERE-Faire entendre le camp des travailleurs	Claire ROCHER
6	NOTRE REGION PAR COEUR	Marie-Guite DUFAY
7	POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTE	Gilles PLATRET

La composition de ces listes est précisée en annexe au présent arrêté. Dans le cas où vous constatez des erreurs d'orthographe, je vous remercie de le signaler sans délai à l'adresse pref-elections-cabinet@cote-dor.gouv.fr.

Article 2 – Les panneaux d'affichage seront installés dans les communes aux emplacements prévus à cet effet au plus tard le lundi 31 mai 2021 à zéro heure.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié aux présidents des commissions de propagande concernés.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or, les préfet(s) des départements du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué par chacun d'eux aux maires des communes de leur département pour affichage aux emplacements officiels des mairies et dépôt sur la table des bureaux de vote le jour du scrutin.

LE PREFET,

Signé : Fabien SUDRY